

**DEPARTEMENT DU RHONE  
COMMUNE DE ROCHETAILLEE-SUR-SAONE**

**A R R E T E N° V.T. 2005/05**

**Objet : Réglementation de circulation chemin du train bleu aux abords de l'école suite à la création du marché forain les samedis matin à Rochetaillée sur Saône.**

Le Maire de la Commune de ROCHETAILLEE SUR SAONE (Rhône),  
Vu la délibération 01 du 10 mars 2005 autorisant l'implantation d'un marché forain le samedi matin de 6 heures 30 à 12 heures 30,  
Vu le code général des collectivités locales et notamment les articles L 2213-1, L 2212,2 2215.

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer la circulation chemin du train bleu aux abords de l'école pendant la durée du marché forain.

**A R R E T E :**

**Article 1** – Le stationnement sera interdit sur l'esplanade et aux abords de l'école tous les samedis de 6 heures à 14 heures.

**Article 2** - La circulation des véhicules sera interdite, aux véhicules, chemin du train bleu aux abords de l'école les samedis matin de 6 heures à 14 heures.

**Article 3** - La signalisation correspondante sera mise en place par l'agent responsable de la mairie de Rochetaillée sur Saône.

**Article 4** – Toute infraction aux présentes dispositions sera constatée par procès verbal et poursuivie par voie judiciaire.

**Article 5** - Chacun en ce qui le concerne est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à :

- PREFECTURE DU RHONE - Direction de la REGLEMENTATION – 2<sup>ème</sup> Bureau  
106, rue Pierre Corneille – 69419 LYON CEDEX 3
- Brigade de GENDARMERIE 1, Rue du Stade 69270 FONTAINES-SUR-SAONE
- Service Départemental d'INCENDIE et de SECOURS du RHONE  
146, rue Pierre Corneille 69426 LYON CEDEX 03
- LE GRAND LYON - Direction de la PROPRIETE – Subdivision PEX 4
- LE GRAND LYON – Direction de la Voirie – Subdivision VTPN  
20, rue du Lac B.P. 3103 69399 LYON CEDEX 03
- LE GRAND LYON – Direction de la Propreté – Subdivision PEX 4  
20, rue du Lac B.P. 3103 69399 LYON CEDEX 03
- ONYX Agence de la Propreté Urbaine 99, rue de Saint-Cyr 69370 ST-DIDIER-AU-MT-D'OR
- LE GRAND LYON – Direction de l'EAU – Subdivision OUEST (ETOC)  
20, rue du Lac – BP 3103 69399 LYON CEDEX 03

et tous les agents de la Force Publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ROCHETAILLEE-SUR-SAONE,  
Le 29 mars 2005  
L'Adjoint délégué,  
Michel COMTE.

